

Doctorat canonique en droit canonique

FACULTÉ DE DROIT CANONIQUE

Théologie / Droit Canonique / Sciences Religieuses

Formation initiale

Bac + 8

DERNIÈRE MISE À JOUR / 10/04/2025

› Durée : Minimum 3 ans

› Campus : Toulouse

› Type de diplôme : Doctorat reconnu par le Saint Siège

› Bourses : Aides sociales ICT possibles sur présentation d'un dossier

Présentation de la formation

Le Doctorat Canonique constitue le dernier cycle de perfectionnement universitaire et de contribution réelle à la science canonique à travers un travail de recherche.

Ce Doctorat a pour but d'obtenir le grade de Docteur en Droit Canonique.

Les + de la formation

Tout au long du Doctorat, le candidat a l'opportunité de participer à des colloques, des journées d'études et des sessions doctorales qui peuvent être mutualisées avec les facultés de Théologie et de Philosophie. Par ailleurs, il bénéficie de l'accompagnement du directeur du cycle et de son directeur de thèse.

Objectifs pédagogiques de la formation

À l'issue de cette formation, les étudiants seront capables de :

- ✓ Maîtriser la méthodologie de la recherche
- ✓ Analyser, synthétiser et argumenter
- ✓ Prendre la parole en public
- ✓ Auront une expertise en droit canonique

Évaluation des acquis et compétences

Contrôle continu

Programme

Contenu de la formation

Au cours de ses études doctorales, le candidat réalise un travail de recherche, sous la forme d'une thèse.

Programme de formation

Le Doctorat Canonique se déroule en deux étapes. Après son admission dans le cycle, le candidat prépare une habilitation au doctorat qui comprend des sessions d'enseignement, de méthodologie, ainsi que des colloques et des journées d'études. Une fois « habilité » comme doctorant, il intègre l'unité de recherche CERES et se consacre à son projet de thèse.

Et après ?

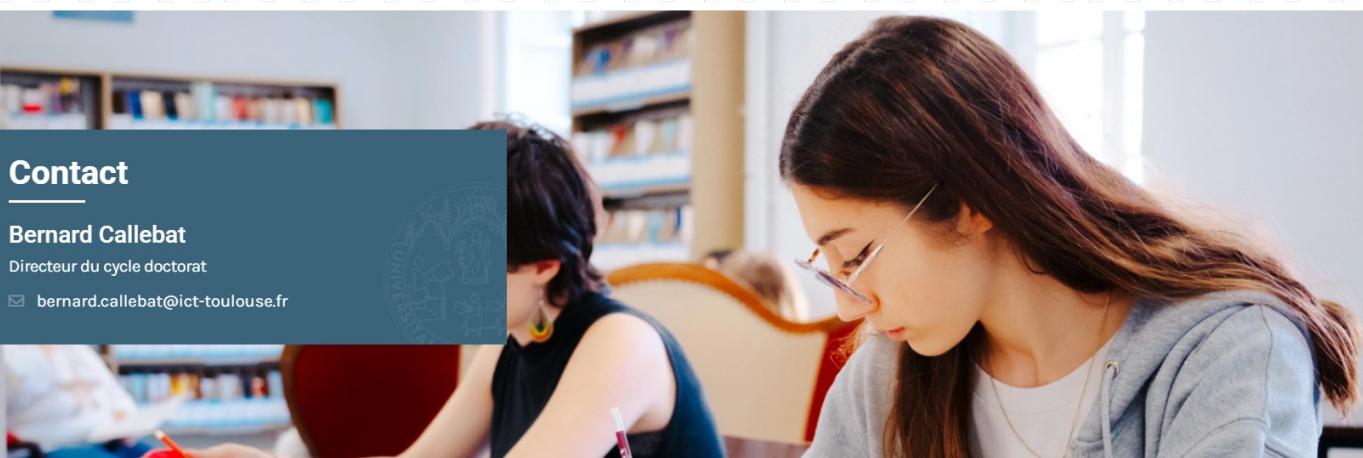
Accompagnement vers la professionnalisation

Préparer l'insertion professionnelle de nos étudiants est une priorité. Tout au long de vos études, l'ICT les accompagne dans la formation de leur projet professionnel et dans leur professionnalisation.

[DÉCOUVREZ NOTRE ACCOMPAGNEMENT](#)

Poursuite d'études

Capacité à exercer certains offices ecclésiastiques et/ou certaines charges d'enseignement supérieur qui requièrent le Doctorat en Droit Canonique. Fonction publique, archives publiques.



Contact

Bernard Callebat

Directeur du cycle doctorat

bernard.callebat@ict-toulouse.fr

